

ZONE : B VALLEE DU CHER
Sous-Station n°
Bâtiment : LI2 - MI2 - OI2
CENTRE URBAIN



VILLE DE TOURS

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE LA VILLE DE TOURS
S. E. M. A. V. I. T.

CONCESSION DE CHAUFFAGE URBAIN
DE LA VALLÉE DU CHER

1^{re} Z. U. P. DE LA VALLÉE DU CHER
Zone B (QUARTIER DES FONTAINES)

**CONTRAT D'ABONNEMENT
au Service Collectif de chauffage**

SOUS-STATION N° CENTRE URBAIN 1^{re} tranche

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

- La SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE TOURS
51, rue Emile Zola à TOURS, représentée par Monsieur J. DUHAMEL
agissant en qualité de Directeur Général, ci-après désigné : l'ABONNÉ
d'une part
- LA SOCIÉTÉ DE CHAUFFAGE DES BORDS DU CHER - Boulevard Richard Wagner à TOURS - (37)
représenté par : Monsieur Albert MONTENAY, agissant en qualité de co-gérant,
ci-après désigné : LE CONCESSIONNAIRE. d'autre part

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

En application des clauses et conditions fixées par le traité de Concession de chauffage urbain de la Zone d'Habitation des Bords du Cher et de la 1^{re} Z.U.P. de la Vallée du Cher, en date du 29 octobre 1971 et des pièces annexées passé entre la Ville de TOURS et la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la Ville de TOURS d'une part, et la Société de Chauffage des Bords du Cher d'autre part, le Concessionnaire prend l'engagement de fournir le chauffage collectif, l'eau chaude sanitaire et le gaz à usage domestique du ou des bâtiment (s) rattaché (s) à la sous-station et dont les caractéristiques générales sont définies en annexe.

ARTICLE 2

L'Abonné déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions du Règlement d'Abonnement qui déterminent les droits et les obligations des Abonnés au service collectif de chauffage ~~et de l'eau chaude sanitaire~~ assuré par le Concessionnaire.

ARTICLE 3

La facturation du chauffage et de l'eau chaude sanitaire sera effectuée au forfait limité, ou au forfait intégral⁽²⁾ (3) X

ARTICLE 4

L'ABONNÉ S'ENGAGE :

- à accepter, sans recours envers le Concessionnaire, toutes les servitudes découlant des installations qu'il doit réaliser dans ce but et après accord avec ses Services Techniques dans le local qui est mis à sa disposition.
- à ne pas s'opposer à l'exécution des travaux d'entretien et de réparation, ainsi qu'aux visites systématiques nécessitées par le relevé des appareils et leur surveillance.
- à assurer le clos et le couvert de la sous-station qui sera en permanence fermée par une serrure mise en place à ses frais, et dont la clé sera mise à la disposition du Concessionnaire pour lui permettre un accès à sa convenance à tout moment du jour ou de la nuit.
- à transmettre à tout propriétaire ultérieur de ses bâtiments, qui assurerait sa succession à l'issue d'une vente éventuelle de ces derniers

ARTICLE 5

Le présent contrat d'abonnement prend effet à la date de la mise en service des installations (date à laquelle devront être versées la seconde moitié du versement initial du droit de raccordement et l'avance sur consommation). Il aura pour durée celle restant à courir pour la concession au moment de cette mise en service, avec les droits et obligations qui s'y rattachent.

FAIT A TOURS, le 1^{er} octobre 1972
En six exemplaires⁽¹⁾

LE CONCESSIONNAIRE

Pour la S.C.B.C.

M. Albert MONTENAY

Co-Gérant

⁽¹⁾ Quatre exemplaires pour l'abonné
Un exemplaire pour le Concessionnaire
Un exemplaire pour le Gérant

L'ABONNÉ



⁽²⁾ Rayer la mention inutile.

- (3) Dans le cas d'immeuble en co-propriété, la détermination du forfait sera faite par l'Assemblée Générale des co-propriétaires. Pendant cette attente, le forfait intégral sera appliqué.

1 - Renseignements généraux

1.1 Organisme Maître d'ouvrage

Nom : S.E.M.I.V.I.T.
 Adresse : 51, rue Emile Zola 37 TOURS
 Téléphone : 05 12 83
 Signataire : Monsieur DUHAMEL
 Qualité du signataire : Directeur Général de la S.E.M.I.V.I.T.

1.2 Architecte

Nom : J. HARDION
 Adresse : 92-98 Boulevard Victor Hugo à CLICHY
 Téléphone : 270-91-46

1.3 Ingénieur Conseil

Nom : O T H Centre Loire
 Adresse : 1, rue du Général Niessel 37200 TOURS
 Téléphone : 28 67 46

1.4 Installateur secondaire

a) chauffage

Nom : ETS MARTET-MERCIER
 Adresse : Avenue du Mans 37 TOURS
 Téléphone :

b) eau chaude sanitaire

Nom : ETS MARTET-MERCIER
 Adresse : Avenue du Mans 37 TOURS
 Téléphone :

2 - Définition de la sous-station et caractéristiques générales

2.1 - Implantation

2.1 - 1 sous-station Encombre du bâtiment OI2

2.1 - 2 Autres bâtiments desservis par la sous-station

Batiments n° LI2 - MI2 - Commerces

87,98m²

2.2 - Caractéristiques générales des bâtiments et logements

| Numéro du bâtiment | Nombre de logem. | Nombre de niveaux | Surface totale habitable | Puissance souscrite | Nombre de logements par type | | | | | |
|--------------------|------------------|-------------------|--------------------------------|----------------------|------------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|
| | | | | | F 1 | F 2 | F 3 | F 4 | F 5 | F 6 |
| LI2 | 60 | R + 4 + C | 5 170,27 m ² | 550218 mth/h | | | | | | |
| MI2 | 60 | R + 3 + C | 5 441,94 m ² | 554280 mth/h | | | | | | |
| OI2 | 101 | R + 3 + C | 9 344,52 m ² | 956111 mth/h | | | | | | |
| TOTAL | 221 | | 19 956,73 m² | 2060609 mth/h | | | | | | |

2.3 - Locaux annexes

2-4 - Date de mise en service de la sous-station : 12 Décembre 1975 (Préchauffage)

3 - Chauffage

3-1 - Puissances

3-1-1 - Température extérieure de base — 7°C

3-1-2 - Températures intérieures :

| | | |
|------------------|-------|----------------------|
| - Cuisine | | 20°C |
| - Séjour | | 20°C |
| - Chambres | | 20°C |
| - Salle d'eau | | 23°C |
| - Locaux annexes | | 15°C (Hall d'entrée) |

3.1.3 - Déperditions y compris les pertes par parois horizontales extrêmes dans le cas de chauffage par dalles pleines.

| Numéro du Bâtiment | Logements (en Kcal/h) | Locaux annexes (en Kcal/h) |
|--------------------|-----------------------|----------------------------|
| LI2 | 418 380 | |
| MI2 | 422 073 | |
| OI2 | 731 465 | |
| TOTAL | 1 571 918 | |

3.2 - Corps de chauffe installés (1)

| | | | |
|----------------------|----------------|----------------|----------------------------|
| - radiateurs THERMAL | fonte acier | nombre : | surface de chauffe : |
| - radiateurs | | nombre : | surface de chauffe : |
| - radiateurs | | nombre : | surface de chauffe : |
| - radiateurs | | nombre : | surface de chauffe : |
| - radiateurs | | nombre : | puissance : |

(1) Rayer les mentions inutiles

3-3 - Températures du fluide secondaire dans les conditions maximales de calcul (1)

- radiateurs, convecteurs, aérothermes

départ : 90 °C

retour : 70 °C

- ~~exchangers~~

départ :

retour :

3-4 - Caractéristiques des pompes de circulation

Pour chaque pompe :

| Numéro | Marque | Type | Débit | Hauteur manométrique | Puissance |
|--------|---------|-----------|----------|----------------------|-----------------|
| 1 | SALMSON | gr jumelé | | | |
| | | JS 2107 | 121 m3/h | 12 m | 7,5ch (220-380) |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

NB les magasins seront raccordés à partir de bouteilles de mélange + pompe et régulation.

3-5 - Diamètre de canalisation du fluide secondaire

départ Ø 159/169

retour Ø 159/169

3-6 - Régulations

Régulations éventuelles sur le "secondaire" (cas d'un bâtiment à plusieurs circuits à régulations indépendantes).

Circuit : / Marque :

Type :

Circuit : / Marque :

Type :

Circuit : / Marque :

Type :

3-7 - Capacité du vase d'expansion : Pneumatex auto. type PAB 1000

4 - Eau chaude sanitaire

4-1 - Pression maximale d'alimentation eau froide : bars Réseau Ville

(Préciser s'il existe plusieurs réseaux à pressions différentes).

4-2 - Calorifugeage

- réseau horizontal de distribution. coquilles laine de verre
- colonnes montantes. non

(1) Rayer la mention inutile

4.3 - Caractéristiques des pompes de recyclage

Pour chaque pompe :

| Numéro | Marque | Type | Débit | Hauteur manométrique | Puissance absorbée |
|--------|---------|------|-------|----------------------|--------------------|
| 1 | SALMSON | NEC | 623-4 | / | / |
| 2 | SALMSON | NEC | 623-4 | / | / |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

4.4 - Diamètres des canalisations

- alimentation en eau froide : Ø 66/76
- départ eau chaude (1) : Ø 66/76 GALVANISE
- retour eau chaude (1) : Ø 40/49 GALVANISE

5 - Détermination de la surface fictive contractuelle S 2 (2) pour les bâtiments autres que ceux d'habitation



Fait en six exemplaires (3) à

Le 01 FEV 1977

Le Concessionnaire :

**SOCIÉTÉ DE CHAUFFAGE DE LA ZONE
D'HABITATION DES BORDS DU CHER**
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 70.000 Francs
Siège Social : Bd Richard-Wagner, TOURS
M. Albert MONTENAY
Co-Gérant,

L'Abonné :

(1) Préciser la nature : cuivre, plastique, acier ou fer noir, acier ou fer galvanisé

(2) Cette surface fictive S 2 est déterminée conjointement par le Concédant, le Concessionnaire et l'Abonné.

(3) Quatre pour l'Abonné, un pour le Concessionnaire, un pour le Concédant.